

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 mai 2011

---

Etaient présents : Xavier MAZERAT, Maxime CHAILLEU, Franck LE NOË, Georgette JAMIN, Guy BIZERY, Nathalie LEMARCHAND, Adèle TORDJMAN, Annick LE GUEN, Serge LÉPINE, Isabelle CORMIER, Charles André BOYER, Jean-Paul BEUVIER, Céline CAUDRON, Frédéric PAUL, Sophie LEPELTIER, Sonia GUIGNARD, Sylvie DELETRAZ

Etaient excusés : Richard LEROY (pouvoir à Isabelle CORMIER)

Secrétaire : Sophie LEPELTIER

Objet : BILAN CARBONE

Adeline Charré du pays de la vallée de la Sarthe chargée de mission énergie présente le bilan carbone dressé en 2010 sur les éléments de dépenses de 2009, le mode d'étude, les motivations et les résultats pour la commune de Malicorne-sur-Sarthe.

Les élus devront définir ultérieurement la politique qu'ils souhaitent mettre en place concernant les économies d'énergie, la provenance des biens nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Objet : AUDITS ÉNERGÉTIQUES GROUPÉS

La prise en compte de la problématique énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités locales. Suite aux bons résultats de la première série d'audits énergétiques groupés et afin de poursuivre l'accompagnement des communes du territoire dans la réalisation d'audits énergétiques de leurs bâtiments publics, le pays Vallée de la Sarthe propose aux communes volontaires une deuxième action d'audits énergétiques groupés.

Un bureau d'études spécialisé va être missionné pour réaliser les audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments concernés.

Une convention de mandat a été rédigée afin d'encadrer le partenariat entre le pays et les communes et identifier les engagements respectifs des différentes parties.

La commune de Malicorne-sur-Sarthe souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier d'un audit énergétique sur le restaurant scolaire 3, rue Hoche et le foyer Roger Mahuet 2, rue Bernard Palissy.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- . à participer à l'action « audits énergétiques groupés »,
- . à faire réaliser les audits sur les bâtiments concernés,
- . à donner mandat au syndicat mixte du pays Vallée de la Sarthe pour passer et exécuter le marché relatif à la réalisation d'audits énergétiques,
- . à signer la convention de mandat qui encadre ce partenariat,
- . à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les élus concernés se sont retirés lors du vote.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions aux associations suivantes

Ecole d'échecs :	500 €
ACPG :	208 €
Association Ciunadovita :	250 €
Club d'animation des aînés ruraux :	915 €

**Objet : VALORISATION ARTISANS D'ART – SUBVENTION LEADER POUR SIGNALÉTIQUE**

Par délibération du 22 avril 2011, le conseil municipal a sollicité une subvention sur les fonds Leader du pays Vallée de la Sarthe pour le dossier de valorisation des artisans d'art de Malicorne-sur-Sarthe.

Suite à l'aide apportée par la mission des métiers d'art des Pays de la Loire, le plan de financement de l'opération se trouve modifié.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, . approuve le plan de financement suivant :

Dépenses :	Montant HT
Signalétique	4 575,51 €
Mobilier	4 103,20 €
Total	8 678,71 €

Recettes :	Montant
Subvention métiers d'art	1 996,72 €
Subvention Leader (50%)	4 773,28 €
Autofinancement	1 908,71 €
Total	8 678,71 €

. précise qu'en cas d'augmentation du coût du projet ou du retrait d'un partenaire financier, la commune s'engage à prendre la différence en autofinancement,

. autorise le maire à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

**Objet : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01 SEPTEMBRE 2011**

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs du restaurant scolaire à compter du 01 septembre 2011 tels que définis ci-après :

. 1 <sup>er</sup> enfant d'une même famille (régulier Malicorne,Dureil,Arthezé)	: 3,20 €
. 2 <sup>ème</sup> enfant « «	: 3,20 €
. 3 <sup>ème</sup> enfant « «	: 2,70 €
. 4 <sup>ème</sup> enfant « «	: 2,57 €
. 1 <sup>er</sup> enfant d'une même famille (régulier extérieur)	: 3,70 €
. 2 <sup>ème</sup> enfant « «	: 3,70 €
. 3 <sup>ème</sup> enfant « «	: 3,20 €
. 4 <sup>ème</sup> enfant « «	: 3,00 €
. 1 enfant à titre exceptionnel	: 4,20 €
. 1 adulte	: 5,25 €

**Objet : CRÉATION EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2011 (2)**

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste de maître nageur sauveteur à titre saisonnier et à temps complet à la piscine pour les mois de juillet et d'août 2011,

décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à titre saisonnier à temps complet pour assurer les remplacements à l'accueil de la piscine et au terrain de camping pour les mois de juillet et août 2011,

décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à titre saisonnier à temps non complet pour l'accueil de la piscine en août 2011,

décide la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à titre saisonnier à temps non complet pour assurer l'entretien des sanitaires du terrain de camping et du belvédère,

décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le mois de juillet 2011 et de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le mois d'août 2011 pour assurer un renfort à l'atelier municipal.

**Objet : FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE BERNARD PALISSY**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fermeture d'une classe à l'école Bernard Palissy à la prochaine rentrée scolaire 2011. Il sera cependant fait un constat des effectifs le jour de la rentrée.

Les élus ne sont pas favorables à une telle décision.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, dénonce les suppressions de postes dans l'éducation nationale et exprime son vif mécontentement au regard de la réduction programmée de postes du premier degré dès la rentrée de septembre 2011.

**Objet : DEMANDE DE L'UNC AFN**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier du président de l'UNC AFN de Malicorne souhaitant que le pont sur la Sarthe porte du nom du Général de Gaulle et qu'il soit érigé une stèle.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'est pas hostile à une telle demande,

précise cependant que l'association UNC-AFN doit se rapprocher du Conseil général pour faire sa demande au propriétaire de l'ouvrage.

**Objet : MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES - SPS**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une offre de prix a été demandée à trois entreprises pour assurer la mission SPS de la transformation d'un logement en maison des assistantes maternelles pour l'accueil de jour de petits enfants.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise la moins disante, M. Jardin Jacky domicilié la morinière à Savigné l'Evêque pour un montant de 965,00 € HT, soit 1 154,14 € TTC.

autorise le maire à signer le contrat et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**Objet : MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES – SUBVENTION PER FEADER**

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

. de solliciter les fonds Pôle excellence rurale – FEADER pour le dossier d'aménagement d'un logement en maison des assistantes maternelles pour l'accueil de jour de petits enfants.

. accepte le plan de financement suivant :

Dépenses :	Montant HT
Travaux d'aménagement	57 500 €

Architecte, contrôle technique, sps	10 000 €
Total	67 500 €

Recettes	Montant
Subvention FEADER	33 750 €
Dotation de base Conseil général	07 575 €
CTU Conseil régional	12 675 €
Autofinancement	13 500 €

- . précise qu'en cas d'augmentation du coût du projet ou du retrait d'un partenaire financier, la commune s'engage à prendre la différence en autofinancement.
- . autorise le maire à signer l'ensemble des documents liés à ce projet.

### Objet : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MALICORNAIS

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet de la Sarthe.

La communauté de communes du pays malicornais devrait être dissoute et les communes la composant devrait intégrer des communautés de communes voisines.

La commune de Malicorne-sur-Sarthe serait rattachée à la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Pour ce faire, Monsieur le maire souhaite rencontrer le préfet de la Sarthe et le maire de Sablé-sur-Sarthe.

En réunion de bureau de la communauté de communes du pays malicornais, il semblait que le seul choix possible était celui proposé par le préfet. Il semblerait cependant que le préfet n'ait émis qu'un avis et que le choix appartienne aux communes.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au préfet une étude financière avant de se prononcer sur toute faisabilité.

### Objet : TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Le tirage au sort de la liste préparatoire pour la composition du jury d'assise pour 2012 a donné les résultats suivants pour la commune :

Monsieur Trouillard Jimmy domicilié 7, rue Pasteur  
Monsieur Théard Sylvain domicilié 7, rue de la mare Gautron  
Monsieur Boisard Benjamin domicilié 6, rue Henri Aguesse  
Monsieur Havard Marcel domicilié 5, rue Marcel Pauvert  
Madame Langevin Arlette épouse Garcia domiciliée 34, rue Bernard Palissy  
Monsieur Giraud Léonard domicilié 11, rue Méneville

### Xavier MAZERAT

#### Maison de santé pluridisciplinaire

La mairie a reçu 26 dossiers de candidature au 31 mars pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Malicorne. Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 avril, 4 dossiers ont été retenus.

Les 4 cabinets d'architecte ont été convoqués en mairie en présence des professionnels afin qu'ils présentent leur société et leurs réalisations. Dans un deuxième temps, il leur a été demandé d'évoquer leur éventuel projet de MSP sur Malicorne en parlant de l'architecture, des coûts, des délais, des énergies etc...

Xavier MAZERAT a fait un bref historique du projet de la MSP sur Malicorne en rappelant que ce projet était municipal en 2006 puis communautaire de 2007 à 2010 et pour finir, à nouveau municipal aujourd'hui.

Nous attendons maintenant, après avoir entendu chaque architecte, une étude de prix ainsi que les honoraires.

La commission d'appel d'offres se réunira à nouveau.

Un élément essentiel pour la suite du projet sera d'évoquer avec l'ensemble des professionnels le mode de fonctionnement et les loyers.

#### Communauté de Communes (CCPM)

Dans le cadre du projet de nouvelle carte de coopération intercommunale présenté par le Préfet, il est proposé à la CCPM, un éclatement.

Courcelles-la-Forêt et Ligron iraient vers la communauté de communes de La Flèche, Mézeray vers celle de La Suze, Tassé vers celle de Brûlon, et Malicorne, Noyen et Dureil vers celle de Sablé.

Xavier MAZERAT a écrit à M. le Préfet pour que les services de la Préfecture réalisent une étude afin de connaître les impacts financiers d'un tel rapprochement et les conséquences de cette possible refonte.

Prochaine réunion le vendredi 24 juin 2011